

Fiche de Données de Sécurité



1. Identification de la Préparation et de la Société / Entreprise

| | | | |
|--------------------------------|---|---------------------|--|
| Nom sur l'étiquette: | High Heat Coating | | |
| Nom: | INDHP 1-GL 2PK ROCALK HH HD BLACK | Date de Révision: | 6/9/2025 |
| Étiquette d'un Produit: | 286509 | Société/Entreprise: | 6/5/2023 |
| Utilisation Recommandée: | High Temperature Paint/Solventborne | | |
| Société/Entreprise: | Rust-Oleum Corporation 11 Hawthorn Parkway Vernon Hills, IL 60061 USA | Fabricant: | Rust-Oleum Corporation 11 Hawthorn Parkway Vernon Hills, IL 60061 USA |
| | Rust-Oleum Canada (ROCA) 200 Confederation Parkway Concord, ON L4K 4T8 Canada Emergency Phone: 800-387-3625 | | |
| Préparée par: | Service des Affaires Réglementaires | | |
| Numéro de téléphone d'urgence: | Ligne d'assistance 24 heures sur 24 : 847-367-7700 | | |

2. Identification des dangers

Classement de la Préparation

Symboles du produit



Mention d'avertissement

Danger

Dangers spécifiques

37% du mélange constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue.

MENTIONS DE DANGER SGH

| | | |
|--|------|--|
| Liquide inflammable, catégorie 3 | H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| Irritation de la peau, catégorie 2 | H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| Allergène cutané, catégorie 1 | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Irritation Oculaire, catégorie 2A | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4 | H332 | Nocif par inhalation. |
| STOT, exposition simple, catégorie 3, RTI | H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| Mutagénicité des cellules germinales, catégorie 1B | H340 | Peut induire des anomalies génétiques. |
| Cancérogénicité, catégorie 1B | H350 | Peut provoquer le cancer. |

| | | |
|---|------|--|
| STOT, exposition répétée, catégorie 1 | H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| SGH étiqueter les conseils de prudence | | |
| P201 | | Se procurer les instructions avant utilisation. |
| P210 | | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P260 | | Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, ou aérosols. |
| P264 | | Se laver soigneusement après manipulation. |
| P271 | | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P272 | | Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. |
| P280 | | Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, et du visage. |
| P302+P352 | | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P303+P361+P353 | | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. |
| P304+P340 | | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P305+P351+P338 | | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308+P313 | | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. |
| P312 | | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| P321 | | Traitement spécifique (voir notice sur cette étiquette). |
| P332+P313 | | En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. |
| P333+P313 | | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. |
| P337+P317 | | Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. |
| P362+P364 | | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| P370+P378 | | En cas d'incendie : Éteindre à l'aide d'un moyen d'extinction approprié. |
| P403+P233 | | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| P403+P235 | | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |
| P405 | | Garder sous clef. |
| P501 | | Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales. |

Fiche de données de sécurité de prudence SGH

| | |
|------|--|
| P240 | Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. |
| P241 | Utiliser un équipement électrique, de ventilation, d'éclairage ou de coulée antidiéflagrant. |
| P242 | Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. |
| P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| P363 | Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |

3. Composition / Informations sur les Ingrédients**SUBSTANCES DANGEREUSES**

| <u>Nom chimique</u> | <u>N° CAS</u> | <u>Wt.% Range</u> | <u>Symboles SGH</u> | <u>Déclarations SGH</u> |
|-------------------------------------|---------------|-------------------|---------------------|-------------------------|
| C.I. Pigment Black 26 | 68186-94-7 | 10-30 | Indisponible | Indisponible |
| 1-Chloro-4-(Trifluoromethyl)Benzène | 98-56-6 | 10-30 | GHS02-GHS07 | H226-315-319-332-335 |
| Solvant Naphta; Alphatique Moyen | 64742-88-7 | 10-30 | GHS08 | H304-372 |
| Distillat Léger Hydrotraité | 64742-47-8 | 5.0-10 | GHS08 | H304 |
| Mineraux du Groupe des Micas | 12001-26-2 | 1.0-5.0 | Indisponible | Indisponible |

| | | | | |
|---------------------|------------|---------|-------------------------|---------------------------------------|
| Xylène | 1330-20-7 | 0.1-1.0 | GHS02-GHS07-GHS08 | H226-304-315-319-332-340-350 |
| Éthylbenzène | 100-41-4 | 0.1-1.0 | GHS02-GHS07-GHS08 | H225-304-332-340-350-373 |
| Méthyléthylcétoxime | 96-29-7 | 0.1-1.0 | GHS05-GHS06-GHS07-GHS08 | H302+H312-315-317-318-331-336-370-373 |
| Silice Cistalline | 14808-60-7 | 0.1-1.0 | Indisponible | Indisponible |

Les concentrations réelles des ingrédients sont retenues comme secret commercial.

4. Mesures de premiers secours

En cas de contact avec les yeux: Immédiatement tenir les yeux ouverts et rincer a l'eau abondamment pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins medicaux. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas de contact avec la peau: Rincer la peau a l'eau immédiatement et abondamment. Retirer les vetements. Obtenir des soins medicaux immédiatement. Laver les vetements séparement avant de les reutiliser. Lavez les articles d'habillement, les chaussettes et chaussures souillés pour les décontaminer avant réutilisation.

En cas d'exposition par inhalation: Transporter la personne a l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gene respiratoire, donner de l'oxygène. Obtenir des soins medicaux immédiatement. Si inhale', faire prendre l'air 'a la personne atteinte. Si celle-ci ne respire pas, Appeler un me'decin.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement. Faire boire un verre d'eau ou de lait a la victime. Appeler un medecin ou un centre antipoison immédiatement. Ne jamais rien administrer par voie orale si la personne est inconsciente. N'induisez pas le vomissement à moins que conseillé par un médecin. Appelez le centre ou le médecin de commandé le plus proche de poison immédiatement. En cas d'ingestion, consulter un médecin.

5. Mesures de Lutte contre l'Incendie

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont : Mousse Filmogène Aqueuse, Dioxyde de carbone, Produit chimique sec, Sable Sec, Eau pulvérisée

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: Les contenants fermes peuvent exploser lorsqu'ils sont soumis a une chaleur extreame due a la montee de la pression. Les vapeurs peuvent se propager jusqu'a une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Garder les contenants hermetiquement fermes. Liquide et vapeurs combustibles.

Special Fire Fighting Procedures: On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermes afin d'empêcher la montee de la pression et la possibilite d'auto-inflammation ou d'explosion. On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermes afin d'empêcher la montee de la pression. Si on a recours a l'eau, on utilisera de preference une lance de pulvérisation. Evacuer les lieux et combattre l'incendie a une distance sécuritaire. Les contenants peuvent éclater et dégager une substance très toxique s'ils sont exposés a la chaleur. Utiliser un jet d'eau pour maintenir les contenants exposés a l'incendie. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.

Risque spécial d'incendie et d'explosion (poussière combustible): Ce n'est pas une poussière combustible.

6. Mesures à Prendre en Cas de Dispersion Accidentelle

MESURES À PRENDRE SI LE MATERIAU EST LIBÉRÉ OU RENVERSÉ: Confiner le liquide renverse avec du sable ou de la terre. NE PAS utiliser un materiau combustible tel que de la sciure de bois. Eliminer toute source d'inflammation; utiliser du materiel a l'epreuve des explosions. Placer le produit dans un contenant et l'eliminer conformément aux reglements municipaux, provinciaux et federaux. Retirer toute source d'inflammation, ventiler la piece et ramasser le produit a l'aide d'un materiau absorbant inerte et d'outils ne provoquant pas d'etincelles. Éviter l'écoulement dans les égouts et les voies navigables. Prévoir une ventilation et une approche déversement d'utiliser l'équipement de protection contre le vent adéquat, tel qu'indiqué dans la Section 8.

7. Manipulation et Stockage

MANIPULATION: Se laver a fond apres avoir manipule le produit. Se laver les mains avant de manger. Retirer les vetements contaminés et les laver avant de les reutiliser. Utiliser dans un endroit convenablement ventile. Suivre toutes les indications figurant sur la fiche de securite, même lorsque le contenant est vide, car il peut encore contenir des residus. Mettre les contenants a la terre lors du transfert du produit d'un contenant a un autre. Les vapeurs peuvent s'enflammer s'il se produit une décharge d'electricité statique. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Eviter le contact prolongé ou repeaté avec la peau. Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vetements.

Stockage: Tenir loin de la chaleur, des étincelles, de la flamme et des sources d'inflammation. Éviter la chaleur excessive. Conserver dans un endroit sec et bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Conseils sur la manipulation sécuritaire de la poussière combustible: Aucune information.

8. Contrôle de l'Exposition / Protection Individuelle

| Nom chimique | N° CAS | % en Poids Moins Que | ACGIH TLV-TWA | ACGIH TLV-STEL | OSHA PEL-TWA | OSHA PEL-PLAFOND |
|--------------------------------------|------------|----------------------|---------------|----------------|--------------|------------------|
| C.I. Pigment Black 26 | 68186-94-7 | 25.0 | 0.02 mg/m3 | N.E. | N.E. | 5 mg/m3 |
| 1-Chloro-4-(Trifluoromethyl) Benzène | 98-56-6 | 25.0 | 2.5 mg/m3 | N.E. | 2.5 mg/m3 | N.E. |
| Solvant Naphta; Alphatique Moyen | 64742-88-7 | 15.0 | N.E. | N.E. | N.E. | N.E. |
| Distillat Léger Hydrotraité | 64742-47-8 | 10.0 | N.E. | N.E. | N.E. | N.E. |
| Mineraux du Groupe des Micas | 12001-26-2 | 5.0 | 0.1 mg/m3 | N.E. | N.E. | N.E. |
| Xylène | 1330-20-7 | 1.0 | 20 ppm | N.E. | 100 ppm | N.E. |
| Éthylbenzène | 100-41-4 | 1.0 | 20 ppm | N.E. | 100 ppm | N.E. |
| Méthyléthylcétoxime | 96-29-7 | 1.0 | 10 ppm | N.E. | N.E. | N.E. |
| Silice Cristalline | 14808-60-7 | 1.0 | 0.025 mg/m3 | N.E. | 50 µg/m3 | N.E. |

Protection individuelle

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE: Utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou autres mesures techniques afin de maintenir les niveaux de particules en suspension dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Les installations ou ce produit est entreposé ou utilisé devraient être munies d'une douche d'urgence et d'un dispositif de rincage oculaire. Créer une ventilation transversale en ouvrant toutes les portes et fenêtres pour empêcher l'accumulation de vapeurs.

Equipement de protection respiratoire: Un programme de protection respiratoire conforme aux exigences des normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 (États-Unis) et/ou SOR/86-304 Partie XII 12.13 et CSA Z180.1 (Canada) doit être suivi chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur. Un respirateur d'épuration d'air approuvé par NIOSH/MSHA avec la cartouche ou la boîte métallique de vapeur organique peut être permis dans certaines circonstances où on s'attend à ce que des concentrations aéroportées dépassent des limites d'exposition.

Protection de la peau: Utiliser des gants étanches afin d'éviter le contact avec la peau et l'absorption de ce produit par la peau.

Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité concues pour protéger contre les éclaboussures de liquides.

L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir des conseils en ce qui concerne les types d'équipements de protection individuelle et leurs applications.

PRATIQUES HYGIÉNIQUES: Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés immédiatement et les laver avant de les réutiliser.

Mesures d'ingénierie pour la poussière combustible: Aucune information.

9. Propriétés Physiques et Chimiques

| | | | |
|--|------------------------|---------------------------------------|-----------------------|
| Etat Physique | Liquide | Température de décomposition, °C | Non Déterminé |
| Couleur | Pas encore spécifié | pH | N'est pas applicable |
| Odeur | Comme un solvant | Viscosité cinématique | Non Déterminé |
| Seuil de l'odeur | N.E. | Solubilité dans l'eau | Négligeable |
| Point de congélation / Point de fusion, °C | Non Déterminé | Coefficient de partage, n-octanol/eau | Non Déterminé |
| Plage du point d'ébullition | 136 - 537 | Pression de Vapeur | Non Déterminé |
| Inflammabilité | Supporte la combustion | Taux d'évaporation | Plus lent que l'éther |
| Limite inférieure d'explosion, vol % | 0.9 | Gravité spécifique | 1.294 |
| Limite supérieure d'explosion, vol % | 10.5 | Densité de Vapeur | Plus lourd que l'air |
| Point d'éclair, °C | 41 | Caractéristiques des particules | N'est pas applicable |
| Température d'Auto-Inflammation, °C | Non Déterminé | | |

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

10. Stabilité et Réactivité

Conditions à éviter: Eviter les températures supérieures à 49°C (120°F). Eviter toutes les sources d'inflammation possibles. Eviter le contact avec les métaux. Éviter la chaleur excessive.

Incompatibilité: Incompatible avec les oxydants forts, les acides forts et les alkalis forts. Le produit corrode lentement le cuivre, l'aluminium, le zinc, et les surfaces galvanisées.

Décomposition Dangereuse: La flamme produit l'irritation.

Polymérisation hasardeuse: Ne se produira pas dans des conditions normales.

Stabilité : Ce produit est stable dans des conditions normales de stockage.

11. Informations Toxicologiques

EFFETS DE SUREXPOSITION - CONTACT AVEC LES YEUX: Peut provoquer l'irritation grave des yeux. Provoque des brûlures aux yeux. Provoque l'irritation des yeux et de la peau qui peut occasionner une dermatite en cas de surexposition répétée. Irritant, peut provoquer des lésions du tissu de l'oeil s'il n'est pas enlevé immédiatement. Les concentrations de vapeurs élevées peuvent irriter les yeux, le nez et les voies respiratoires.

EFFETS DE SUREXPOSITION- CONTACT AVEC LA PEAU: Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une irritation. La substance est corrosive. Elle provoque de graves brûlures de la peau. Provoque une irritation cutanée. Des réactions allergiques sont possibles. Peut causer une réaction allergique, sous forme de sensibilisation cutanée, qui devient évidente lors de la réexposition à la substance. Le contact fréquent ou prolongé peut irriter la peau et causer une démangeaison (dermatite). Grave irritant; peut causer des lésions cutanées permanentes.

EFFETS DE SUREXPOSITION- INHALATION: Les concentrations élevées de gaz, de vapeurs, de brouillard ou de poussières peuvent être nocives si inhalées. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Les concentrations élevées de vapeurs sont irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Les constituants de ce produit comprennent de la poussière de silice cristalline qui, si elle est inhalable, peut provoquer une silicose, une forme de fibrose pulmonaire progressive. La silice cristalline inhalable est répertoriée par le CIRC comme cancérogène du groupe I (des poumons) sur la base de preuves suffisantes chez les humains exposés dans le cadre de l'activité professionnelle et de preuves suffisantes chez les animaux. La silice cristalline est également répertoriée par le NTP comme un cancérogène humain connu. Les constituants peuvent également contenir de la trémolite asbestiforme ou non asbestiforme ou d'autres silicates en tant qu'impuretés, et une exposition au-dessus au niveau « de minimus » à ces impuretés sous forme inhalable peut être cancérogène ou causer d'autres problèmes pulmonaires graves.

EFFETS DE SUREXPOSITION - INGESTION: Corrosif et peut causer des lésions graves et permanentes de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Nocif si ingéré.

EFFETS DE SUREXPOSITION - RISQUES CHRONIQUES: Des concentrations élevées peuvent avoir des effets néfastes sur le système nerveux central (somnolence, étourdissements, nausées, maux de tête, paralysie et vue brouillée) et/ou des lésions. Des recherches ont établi un lien entre la surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants et les lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. La surexposition au xylène a été associée à des anomalies du foie, à des lésions des reins, des poumons, de la rate et des yeux, des troubles du système reproducteur, de même qu'à l'anémie, chez des animaux de laboratoire. Les effets sur les humains incluent des anomalies du foie et du cœur. IARC énumère l'éthylbenzène comme carcinogène humain possible (groupe 2B). Un contact cutané prolongé ou répété peut provoquer une dermatite.

VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTRÉE: Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation, Absorption cutanée, Contact avec la peau

Valeurs de toxicité aiguë

Les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont présentés ci-dessous:

| N° CAS | Nom chimique | LD50 par voie orale | LD50 par voie cutanée | Vapeur CL50 |
|------------|-------------------------------------|---------------------|-----------------------|----------------|
| 98-56-6 | 1-Chloro-4-(Trifluoromethyl)Benzène | 13000 Rat/mg/kg | >3300 mg/kg Lapin | 33 mg/L |
| 64742-88-7 | Solvant Naphta; Alphatique Moyen | 19748 Rat/mg/kg | >4000 mg/kg Lapin | 4951 mg/L Rat |
| 64742-47-8 | Distillat Léger Hydrotraité | >5000 Rat/mg/kg | >2000 mg/kg Lapin | >5000 mg/L Rat |
| 12001-26-2 | Minéraux du Groupe des Micas | N.E. | N.E. | 25000 |
| 1330-20-7 | Xylène | 3500 Rat/mg/kg | >4350 mg/kg Lapin | 29.08 mg/L Rat |
| 100-41-4 | Éthylbenzène | 3500 Rat/mg/kg | 15400 mg/kg Lapin | 17.4 mg/L Rat |
| 96-29-7 | Méthyléthylcétoxime | 930 Rat/mg/kg | 1100 mg/kg Lapin | >4.83 mg/L Rat |
| 14808-60-7 | Silice Cristalline | 5500 Rat/mg/kg | 5500 | 100 mg/L |

N.E. - Non-Établi

12. Informations Écologiques

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES: Le produit est un mélange des composantes indiquées. Aucune donnée d'écotoxicité n'a été trouvée pour ce produit.

13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination: Eliminer le produit conformément aux règlements et ordonnances municipaux, provinciaux et fédéraux. N'incinérez pas les récipients fermés. Déchets dangereux RCRA : Ce matériau, lorsqu'il est jeté ou éliminé, pourrait être un déchet dangereux selon les réglementations fédérales (40 CFR 261) en raison de sa caractéristique de corrosivité (D002). Vérifiez les réglementations nationales et locales pour connaître les exigences en matière d'élimination. Les ajouts chimiques, le traitement ou toute autre altération de ce matériau peuvent rendre les informations sur la gestion des déchets présentées dans cette fiche de données de sécurité incomplètes, inexactes ou autrement inappropriées.

14. Informations Relatives aux Transports

| | <u>National (USDOT)</u> | <u>International (IMDG)</u> | <u>Aérien (IATA)</u> | <u>TMG (Canada)</u> |
|---------------------|-------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------|
| Numéro UN: | N'est pas applicable | 1263 | 1263 | N'est pas applicable |
| Nom UN:: | Non réglementé | Peintures, Vernis, Diluants | Peintures, Vernis, Diluants | Non réglementé |
| Classe de danger : | N'est pas applicable | 3 | 3 | N'est pas applicable |
| Groupe d'emballage: | N'est pas applicable | III | III | N'est pas applicable |
| quantité limitée: | Non | Oui | Oui | Non |

15. Informations Réglementaires

Réglementations Fédérales Américaines:

Catégorie de Risque CERCLA - SARA

Ce produit a été passé en revue catégories de risque selon EPA les promulguées sous les sections 311 et 312 de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes:

Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides), Cancérogénicité, Toxicité Aiguë (toute voie d'exposition), Corrosion ou Irritation de la Peau, Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée, Lésions Oculaires Graves ou Irritation Oculaire, Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles (Exposition Unique ou Répétée), Mutagénicité des Cellules Germinales

Loi de Modification et de Nouvelle Autorisation du Superfund (LEP), Article 313

Ce produit contient les substances suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de la section 313 du titre III de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de la partie 372 de 1986 et 40 CFR:

| <u>Nom chimique</u> | <u>N° CAS</u> |
|-----------------------|---------------|
| C.I. Pigment Black 26 | 68186-94-7 |
| Xylène | 1330-20-7 |
| Éthylbenzène | 100-41-4 |

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES

Ce produit contient les substances chimiques suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de TSCA 12(b) si exporté des États-Unis:

Néant

Réglementations des États Américains:

DE LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE

Attention: Cancer et Effet Nocif sur la Reproduction - www.P65Warnings.ca.gov.

16. Autres Informations

Evaluations HMIS

Santé: 2* Inflammabilité: 2 Risque physique: 0 Protection individuelle: X

Classements NFPA

Santé: 2 Inflammabilité: 2 Instabilité: 0

Volatile Organic Compounds: 403 g/L

Date de Révision de la FDS: 6/9/2025

MOTIF DE LA RÉVISION:

Modification de la Composition du Produit
Propriétés de la Substance et/ou du Produit
Modifiées dans la ou les Sections:
01 - Identification
02 - Identification des Dangers
03 - Composition / Informations sur les Ingrédients
05 - Mesures de Lutte contre l'Incendie
08 - Contrôles de l'Exposition / Protection
Individuelle
09 - Propriétés Physiques et Chimiques
11 - Informations Toxicologiques
14 - Informations sur le Transport
15 - Informations Réglementaires
16 - Autres Informations
Seuil de Risque de Substance % Modifié
Changement du Numéro CAS Réglementaire
Énoncé(s) de Révision Modifié(s)

Légende: N.A. - Sans Objet, N.D. - Non Déterminé, N.E. - Non-Établi

Le fabricant estime que, au meilleur de sa connaissance, information et croyance, l'information contenue dans ce document soient exactes et fiables à la date de cette fiche de données de sécurité. Toutefois, étant donné les conditions de manipulation, d'utilisation et de stockage de ces matériaux sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité pour les dommages corporels ou des dégâts matériels résultant de l'utilisation de ces matériaux. Le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, concernant l'exactitude ou la fiabilité des données ou des résultats obtenus par leur utilisation. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Les informations et recommandations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont offertes pour la considération et l'examen des usagers. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la convenance finale de ces informations et de se conformer à tous les international applicable, fédéral, état et lois locales et règlements.